

PRIX DE L'AHJUCAF POUR LA PROMOTION DU DROIT

L'AHJUCAF (Association des hautes juridictions de cassation ayant en partage l'usage du français) crée un prix destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage, d'une thèse ou d'une recherche, écrit ou traduit en français, sur une thématique juridique ou judiciaire, intéressant le fond du droit ou les missions, l'activité, la jurisprudence, l'histoire d'une ou de plusieurs hautes juridictions membres de l'AHJUCAF.

Le prix de l'AHJUCAF entend également encourager les travaux de recherche qui abordent l'évolution de la place institutionnelle des Cours suprêmes dans l'Etat de droit et les enjeux liés à leur rôle dans la régulation par le droit, sur le plan national et international.

L'objectif prioritaire du prix de de l'AHJUCAF est d'identifier et de promouvoir de jeunes juristes d'avenir de pays en voie de développement, ayant réalisé des travaux de qualité, et de soutenir la recherche juridique universitaire sur les thématiques intéressant les Cours suprêmes francophones.

Le prix est organisé chaque année et consiste soit en une dotation financière de 3.000 euros et une valorisation dans le cas où l'ouvrage a déjà été publié, soit en une aide à la publication du même montant s'il s'agit d'une thèse ou d'autres travaux de recherche non encore publiés sous forme d'ouvrage. A titre exceptionnel, au regard de la qualité des ouvrages présentés, le jury peut décider d'attribuer deux prix par concours ou de n'attribuer aucun prix.

Sont éligibles au titre de la session 2018 tous les ouvrages publiés, toutes les thèses soutenues ou les travaux de recherche présentés, entrant dans le champ ci-dessus défini, entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 juin 2018.

Le jury est composé de membres de droit et de membres désignés. Les quatre membres de droit sont deux membres du bureau de l'AHJUCAF désignés par celui-ci, le secrétaire général de l'AHJUCAF et le représentant de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Parmi les membres désignés par le bureau de l'AHJUCAF figurent au minimum deux universitaires de pays différents.

La date limite de présentation des candidatures est fixée au 10 septembre 2018.

Le dossier complet devra parvenir au plus tard le 10 septembre 2018 au secrétariat de l'AHJUCAF, Cour de cassation, 5 quai de l'Horloge 75055 Paris CEDEX France, par courrier postal. Renseignements + 33 (0)1.46.34.67.40

Un envoi par mail d'une version PDF devra parvenir avant cette même date à l'adresse mail du secrétariat de l'AHJUCAF sgajhucaf@ahjucaf.org

Consulter tout élément d'information utile sur le site internet de l'AHJUCAF <http://www.ahjucaf.org>